



Adoptez l'éco-attitude  
N'imprimez ce document que si c'est nécessaire



Bulletin d'information

février 2023

## Parlons peu mais parlons vert !

Vous entendez parfois parler de Scope 1, 2 ou 3, de bilan carbone. Mais sait-on vraiment de quoi il s'agit ? Quels sont les impacts chez LCL ? Autrement Solidaires vous apportent des éléments de compréhension.

### Vous avez dit scopes ?

**Le mot scope, d'origine anglophone, désigne une tâche ou une mission d'une certaine ampleur. Il est utilisé ici dans le cadre du bilan d'émissions de gaz à effet de serre (GES) d'un produit ou d'une organisation (LCL dans le cas qui nous concerne).**

**Le bilan GES sert à déterminer combien de gaz à effet de serre sont émis lors de la fabrication d'un produit, ou au cours des activités d'une organisation sur une période donnée. Dans ce cadre, les scopes déterminent le périmètre au sein duquel sont étudiées les émissions de gaz à effet de serre de l'organisation ou du produit en question. Les scopes sont classés en 3 catégories, le scope 1 étant le périmètre le plus restreint, le scope 3 le plus large (tableau en bas de page).**

Pour ce qui concerne notre entreprise, nous devons connaître les émissions de gaz à effet de serre que LCL et ses salariés génèrent afin de les réduire. Pour cela, on mesure ces émissions sur les 3 catégories de scope.



### Qu'est-ce que cela implique pour LCL ?

La réalisation d'un bilan carbone permet d'évaluer l'impact de l'entreprise sur le climat, en estimant ses émissions de gaz à effet de serre. **Cette réalisation est obligatoire.** D'ailleurs, elle est consultable par les Organisations Syndicales présentes dans l'entreprise. Ce bilan doit avoir pour conséquence la mise en place de différentes actions aboutissant sur des réductions de ces émissions.

**Autrement Solidaires National :** Sandra Dellarocca (MED, membre CSEC) 06 78 29 11 14, Pascale Dorche (GPSE, membre CSEC) 06 45 03 44 05, Thierry Cornu (Siège Opé.) 06 64 98 45 24, Isabelle Marro (MED) 06 47 41 91 06, Gilles Bacquet (NO) 06 78 47 48 04, Laurence Bonnat (Siège Opé.) 06 98 43 23 42, Frédéric Bureau (NO) 06 85 03 98 31, Franck Lecomte (NO) 06 80 50 77 55, Sophie Godalisse (MED) 06 62 37 98 73, Sylvie Perron (OUEST) 07 67 17 36 41, Isabelle Joncour-Danel (GPNO) 06 15 46 92 70, Soraya Baali (Siège opérationnel) 07 61 56 36 64, Elisabeth Boeykens-Liger (GSO) 06.15.35.59.92, Isabelle Depecker (EST) 06.07.43.60.70, Kenny DEMARQUE (RAA) [contact@autrement-solidaires.fr](mailto:contact@autrement-solidaires.fr)



## Quelle conséquence actuelle pour les salariés LCL ?

LCL a décidé, d'indexer une partie de votre intéressement (boost 3) sur l'empreinte carbone. Ce critère de rémunération variable se déclenchera en fonction de la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) enregistrée par LCL. Voilà ce qui est écrit dans l'accord intéressement actuel signé par 2 OSR : « Le Boost Trajectoire Carbone est calculé par rapport à des niveaux d'atteinte du Bilan Carbone budgété au début de chaque exercice... »

Force est de constater que vous n'avez aucun moyen d'agir personnellement sur cette réduction des GES, Vous en subissez plutôt les conséquences. En effet, si vous regardez bien le tableau ci-dessous, vous comprendrez mieux certaines décisions LCL (réduction du parc automobile). Mais vous vous interrogerez aussi sur d'autres (réduction des émissions liées aux déplacements domicile-travail, réduction des émissions liées au chauffage ou climatisation). Nous pouvons, par exemple, nous interroger sur la manière que compte utiliser LCL pour réduire les GES liées aux déplacements domicile-travail avec la signature d'un accord télétravail aussi minimaliste...

### La méthodologie d'un Bilan Carbone complet classe les émissions du secteur bancaire selon 3 scopes

Catégories d'émissions	Définition	Exemples
SCOPE 1	Les émissions directes de GES provenant des sources d'énergie qui sont détenues ou contrôlées par la banque	Les banques possèdent des flottes de véhicules de service dont les émissions liées à la combustion de carburant doivent être prises en compte
SCOPE 2	Les émissions indirectes de GES résultant de l'achat d'électricité, de froid ou de vapeurs générés hors site mais consommés par la banque	Une banque possède des bureaux qui sont éclairés, chauffés et/ou réfrigérés, Les émissions proviennent de cette consommation énergétique trouvable sur les factures de ses fournisseurs d'énergie,
SCOPE 3	Les émissions indirectes de GES provenant de sources qui ne sont pas détenues ou directement contrôlées par le prestataire de transport mais qui sont liées aux activités de la banque	Une banque peut prendre en compte les émissions liées aux déplacements de ses employés dans le cadre de leur travail ou encore la consommation de papier issues de l'activité de ses bureaux



Parce que la solidarité n'est plus une option



[autrement-solidaires.fr](http://autrement-solidaires.fr)



Contactez-nous



AS'dhérez !